

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 20 DEC. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Agnès FARAVEL-CORDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », coordinatrice générale, établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Éric DESSONS, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « bâtiments de France », chargé du suivi du contrôle scientifique et technique et des autorisations du droit des sols, direction régionale des affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté ;

- Madame Christine LALO, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », assistante de prévention – correspondante handicap, Musée du Louvre ;

- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels, classe supérieure, spécialité « patrimoine », chef du service de gestion immobilière et logistique, archives nationales,

Article 2

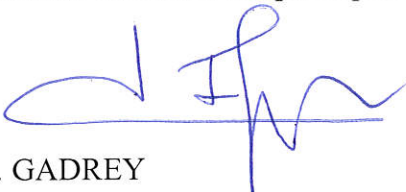
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels, classe supérieure, spécialité « patrimoine », chef du service de gestion immobilière et logistique, archives nationales.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 DEC. 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY